

Les métiers de la beauté

- 13. La vitrine est belle mais les risques demeurent bien réels
- 16. « J'ai changé de métier pour continuer à coiffer »
- 18. Prothésistes ongulaires : pourquoi la formation est essentielle
- 20. Durer, c'est d'abord prendre soin du travail
- 22. « La protection collective reste souvent inexistante »
- 23. La fiche d'entreprise, levier d'amélioration des conditions de travail
- 25. Des coiffeurs trop peu conscients des risques chimiques

Décors impeccables, gestes précis, sens du service... Les métiers de la beauté font rêver. Mais dans l'ombre des salons, les conditions de travail sont exigeantes. Risques de troubles musculosquelettiques (TMS), utilisation de produits chimiques, etc. : dans un secteur dominé par les très petites entreprises, la prévention reste un enjeu majeur.

La vitrine est belle mais les risques demeurent bien réels

POUR CHANGER de tête, soigner son apparence ou simplement s'accorder un moment de détente, on s'en remet à leurs mains. Les professionnels de la beauté sont nombreux et leurs métiers aussi divers que les pratiques. Les coiffeurs constituent le deuxième secteur de l'artisanat en France : plus de 111 000 établissements et près de 178 000 actifs dont 23 000 apprentis¹. Les salons de beauté et de bien-être rassemblent, eux, environ 62 000 professionnels – majoritairement des femmes – qui proposent soins du visage, des mains ou des pieds, d'embellissement des ongles, etc.² Le secteur du tatouage, en plein essor depuis une quinzaine d'années, compterait aujourd'hui quelque 15 000 professionnels sur le territoire, voire davantage³. Un panorama loin d'être exhaustif.

Mais derrière la vitrine, où tout est pensé pour le bien-être des clients, quelles contraintes pèsent sur l'activité des professionnels ? À quels risques les salariés sont-ils exposés ? « Le secteur est jeune, composé à 90 % de femmes. Il est aussi très majoritairement constitué de petites entreprises, souvent sans ou avec très peu de salariés », explique Hugues Fièvre, ingénieur-conseil à la Carsat Centre-Ouest. Le chef d'établissement, qui exerce généralement les mêmes tâches que ses salariés, est donc pleinement au fait des réalités du métier. Pour autant, la prévention des risques professionnels est parfois éclipsée par les impératifs économiques et la relation client.

Côté sinistralité, les accidents

les plus fréquents sont liés aux chutes – de plain-pied et de hauteur –, à l'utilisation d'outils, comme les ciseaux, ou encore aux manutentions. Plus rarement, des accidents peuvent être la conséquence d'agressions par les clients. Les maladies professionnelles, quant à elles, sont principalement liées aux troubles musculosquelettiques (TMS), qui représentent 80 % des cas déclarés. Le dos, les épaules et les mains, à travers notamment le syndrome du canal carpien, sont particulièrement touchés. Postures contraignantes, gestes répétitifs, stations debout prolongées... Un coiffeur enchaîne souvent les prestations, tandis qu'un tatoueur, penché pendant de longues heures au-dessus de son client, est exposé à l'utilisation d'appareils vibrants.

Des solutions existent

20 % des maladies professionnelles sont le fait d'allergies cutanées ou respiratoires. En cause, les produits de coloration, de décoloration, de permanente ou de lissage utilisés en coiffure, mais aussi les résines et vernis manipulés notamment par les prothésistes ongulaires. Parfois sévères, ces allergies peuvent conduire à des situations d'incapacité professionnelle. Ce panorama a amené l'INRS à développer, en lien étroit avec les organisations professionnelles, un panel d'outils dédiés à la prévention. Parmi eux, les outils d'évaluation des risques professionnels (OiRA) ont été conçus pour aider les très petites entreprises dans cette étape clé, indispensable à



© Hervé Boutelet pour l'INRS/2026

📷 Ces dernières années, le risque chimique dans les activités de soin et de décoration de l'ongle a fait l'objet d'une attention particulière : en 2017, l'Anses a identifié plus de 700 substances présentes à la fois dans la composition des produits et dans l'atmosphère des salons, dont certaines sont jugées très préoccupantes.

la construction d'un plan d'actions de prévention adapté. Trois outils OiRA consacrés au milieu de la beauté sont disponibles sur le site de l'INRS : l'un dédié aux métiers de la coiffure, un deuxième aux soins esthétiques et le troisième au soin et à la prothésie ongulaires.

En matière de prévention, des solutions existent – et elles ne sont pas nécessairement coûteuses. « Elles concernent par exemple l'organisation du travail, le désencombrement des espaces, le rangement des produits », décrit Hugues Fièvre. Et, par ailleurs, bien sûr, le matériel : fauteuils et bacs à shampoing réglables en hauteur, tables de massage à hauteur variable et réglage électrique, sèche-cheveux plus légers, ciseaux ergonomiques avec ou sans anneaux. Un changement en faveur de ce dernier type d'outil est toutefois

>>>

susceptible d'être déstabilisant. Cela peut supposer de réapprendre un geste de travail et donc de pouvoir être formé.

L'adhésion des professionnels n'est pas systématique. « *Le marché de l'esthétique est en perpétuel mouvement. Dans la région de Nancy, nous avons eu l'opportunité de participer à des études de l'INRS sur la recherche de matériel ergonomique, et travaillé avec le service de prévention et de santé au travail pour accompagner les équipes vers de bonnes pratiques,* évoque Emmanuel Musquar, le fondateur de Passage Bleu, qui compte aujourd'hui une soixantaine de maisons de beauté. *Il est important de rester en veille, mais aussi d'associer le personnel, faire*

du Cher (APST 18). On peut trouver des substances irritantes, sensibilisantes, avec une toxicité spécifique, des perturbateurs endocriniens, des cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction dans certains produits présents dans les salons de coiffure, de manucure ou dans les instituts de beauté. Ces produits sont à éliminer en priorité.

Mais il n'est pas toujours simple, pour un chef d'entreprise, d'y voir bien clair. Les organisations professionnelles sont susceptibles d'apporter une aide précieuse. « Il faut faciliter l'accès aux informations essentielles, aux évolutions réglementaires. Avec la branche esthétique, la Confédération nationale artisanale des instituts

« *Le métier est glamour en apparence, mais il ne faut pas négliger ce qui se joue en matière de management, de pression au travail, etc.* »

tester le matériel pour, lorsque les retours sont positifs, pouvoir le déployer. »

Des fiches pratiques, consultables sur le site www.ameli.fr, ont été élaborées pour aider les chefs d'entreprise et leurs collaborateurs à choisir certains équipements, comme une table de massage ou une table aspirante de prothésie onguilaire. Elles passent en revue des critères liés à la conception, la fonctionnalité, l'aménagement du poste, l'entretien, la formation du personnel...

Choisir les produits les moins dangereux

La prévention du risque chimique constitue un autre axe majeur de travail. Elle repose d'abord sur une bonne connaissance des produits utilisés et des dangers associés, qui ne peut se faire qu'en lien étroit avec les fournisseurs. « *La fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire pour les cosmétiques et c'est une difficulté quand on entreprend de faire l'inventaire des produits utilisés* », souligne Julie Vonarx, toxicologue et IPRP à l'Association interentreprises de prévention et de santé au travail

de beauté et Spa (Cnaib-Spa) a participé à la rédaction de brochures INRS pour aider les chefs d'entreprise qui doivent réaliser leur document unique d'évaluation des risques professionnels et mettre en œuvre une démarche de prévention. Deux guides concernant les esthéticiennes et les prothésistes ongulaires ont été élaborés. Ils abordent la prévention des TMS et l'exposition aux produits chimiques, mais également les autres aspects du quotidien, comme l'éclairage,



auxquels on ne pense pas toujours immédiatement », indique Nadège Dekenuydt, co-présidente Cnaib-Spa. L'organisation professionnelle sensibilise via des newsletters, des conférences thématiques. « Récemment, une session a été consacrée à la chimie des produits et à l'aménagement du poste de travail en prothésie onguilaire. Cela permet aux professionnels de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques », poursuit-elle.

Dans les boutiques, la priorité doit

FRAPPER À LA BONNE PORTE

Vers qui se tourner pour améliorer les conditions de travail ? C'est la question que s'est posée Caroline Fleury, gérante du centre de bien-être Feeling Spa (dix salariés), lorsqu'en 2019, elle envisage la création d'un nouvel établissement à L'Isle-d'Espagnac, en Charente. Après une expérience locative, elle veut faire construire un espace regroupant salon de massage, coiffeur et centre aquatique. « *On venait de locaux petits, où les contraintes ergonomiques étaient nombreuses. Les salariées travaillaient avec des lits non ajustables et se plaignaient du dos* », se souvient la dirigeante. Elle se rapproche de fournisseurs de matériel puis prend contact avec Hugues Fièvre, ingénieur-conseil à la Carsat Centre-Ouest. « *Il s'est déplacé sur site et nous avons pu discuter de nos besoins. Nous utilisons des marmites d'eau chaude, dans lesquelles étaient récupérées les serviettes. Sur ses conseils, nous avons modifié le mode opératoire, investi dans des petits fours à vapeur et dans des pinces pour récupérer les serviettes sans se brûler* », explique la gérante. L'établissement a bénéficié d'une aide financière de la Carsat pour l'achat de ce matériel, des tables de massage à hauteur réglable, des fauteuils ergonomiques et des bacs à shampoing adaptés.



© Gaël Kerbool/INRS/2025

être donnée à la prévention collective : aménager par exemple des espaces de préparation dédiés avec des dispositifs de captage enveloppants, organiser le stockage des produits dans un local dédié et ventilé, utiliser des tables aspirantes qui permettent de capter les polluants à la source, prévoir un renouvellement d'air adapté à la taille du local, à l'activité et au nombre d'occupants... En complément, il faut éviter le contact direct avec les produits ; éliminer au maximum tout transvasement, mélange ou dosage de produits en choisissant des présentations et des formats adaptés à l'activité ; vérifier que les gants de protection sont adaptés aux produits manipulés ; respecter les règles d'hygiène ; garder de préférence les ongles courts ; éviter de porter des bijoux... La formation et l'information du personnel, notamment portant sur l'hygiène et le soin des mains, est indispensable.

Lacunes et formation

Ces dernières années, les risques chimiques dans les activités de soin et de décoration de l'ongle ont fait l'objet d'une attention par-

ticulière. En 2017, un travail d'expertise de l'Anses a permis d'identifier plus de 700 substances présentes à la fois dans la composition des produits et dans l'atmosphère des salons, dont certaines jugées très préoccupantes : substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), mais aussi perturbateurs endocriniens. « Pour enrichir des données issues de mesurages atmosphériques, une campagne interrégionale a été menée entre 2019 et 2022 en Normandie et en Centre Val-de-Loire. Elle a permis de mettre en évidence des expositions individuelles relative-

Les coiffeurs constituent le deuxième secteur de l'artisanat en France : plus de 111 000 établissements et près de 178 000 actifs dont 23 000 apprentis.

En savoir plus

- Soins esthétiques. Santé au travail : passez à l'action !, dépliant INRS, ED 6385
- Coiffure. Santé au travail : passez à l'action !, dépliant INRS, ED 6397
- Soin et prothèse onguaires. Santé au travail : passez à l'action !, dépliant INRS, ED 6507
- « Outil d'évaluation des risques professionnels – Soins esthétiques/Coiffure/Soin et prothèse onguaires » (Oira), logiciel en ligne INRS, outil74/75/127
- « Coiffure », « Soins esthétiques », « Soin et prothèse onguaires », pages « Métiers » web INRS

À consulter sur www.inrs.fr

ment faibles aux solvants, mais fréquentes et des situations de polyexposition, explique Christine Boust, responsable du laboratoire interrégional de chimie de la Carsat Normandie. Les niveaux d'exposition aux poussières se sont révélés plus élevés que ceux des solvants, tout en restant en deçà des valeurs de référence. »

Autre constat préoccupant : la rareté des dispositifs de captage au plus près de la source, au niveau même de l'endroit où la cliente pose les mains. Et lorsque ces dispositifs sont présents, ils ne sont pas conformes aux préconisations de l'Assurance maladie-risques professionnels. Or l'activité séduit de plus en plus et n'est pas réglementée par un diplôme spécifique, même si une formation qui aborde l'utilisation de produits chimiques, l'aménagement du poste de travail, le nettoyage et la désinfection des instruments, notamment, est fortement recommandée.

Comme dans l'ensemble des métiers, l'acquisition des bons réflexes doit intervenir dès la formation initiale. « Il faut sensibiliser les futurs professionnels aux enjeux de santé et de sécurité au travail », insiste Jean-Alain Larreur, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Marie-Le Franc, à Lorient, dans le Morbihan. L'établissement a investi dans du matériel ergonomique : tables de soins esthétiques à hauteur variable, équipées d'une encoche pour positionner le pied ; tables de manucure avec encoffrement et aspiration intégrée... Mais pas seulement. « Nous faisons intervenir des ergonomes dans les formations et avons été contactés par des infirmières pour envisager une sensibilisation aux risques psychosociaux, poursuit Jean-Alain Larreur. Le métier est glamour en apparence, mais il ne faut pas négliger ce qui se joue en matière de management, de pression au travail, etc. » Une réalité qu'il faut intégrer tôt, si l'on veut inscrire durablement la prévention dans les pratiques professionnelles. ■ G. B.

1. Source : Union nationale des entreprises de coiffure (Unec)

2. Source : Insee

3. Source : Syndicat national des artistes tatoueurs (Snat)

4. Source : Cnam

« J'ai changé de métier pour continuer à coiffer »

Après quelques années dans un salon traditionnel, Mathilde Ressot, coiffeuse à Lyon, a déclaré une allergie sévère à un ingrédient clé des colorations d'oxydation qui l'a contrainte à tout arrêter. Elle revient sur son parcours médical, sa reconversion vers la coiffure végétale et évoque des risques professionnels qu'elle estime insuffisamment abordés en formation initiale.

Vous avez toujours voulu être coiffeuse, mais après six ans dans un salon, une réaction allergique à un produit de coloration a bouleversé votre quotidien. Pouvez-vous nous raconter... ?

Mathilde Ressot. Tout a commencé par une petite plaque sur un doigt. Ça grattait un peu, je n'y ai pas prêté tout de suite attention. Mais

les démangeaisons se sont amplifiées. Les rougeurs se sont étendues à d'autres doigts, puis à la main. En deux ou trois mois, c'était devenu insupportable : brûlures, suintements, eczéma jusqu'au bras. Mais j'étais dans le déni. Par peur de perdre mon métier, je cachais mes mains. Un jour, ma patronne, qui n'était pas à temps plein dans le salon, a vu l'état de mes doigts et

m'a poussée à consulter. Ils avaient triplé de volume, ça s'infectait... Le médecin du travail m'a orientée vers un allergologue qui m'a prescrit un bilan allergologique. Les tests ont révélé une allergie à la paraphénylènediamine (PPD), très utilisée dans les colorations. Ce produit chimique est extrêmement allergisant : c'est l'une des principales causes d'eczéma professionnel chez les coiffeurs.

DERMATITES DE CONTACT ET ALLERGIES RESPIRATOIRES

Les coiffeurs sont particulièrement exposés au travail en milieu humide, qui est l'un des principaux facteurs de risque d'apparition d'un eczéma des mains en milieu professionnel. « La protection des mains est donc indispensable, indique Nadia Nikolova-Pavageau, experte d'assistance médicale à l'INRS. La coiffure est en plus l'un des secteurs les plus à risque de dermatites de contact professionnelles du fait de l'exposition à de nombreux irritants et à des allergènes présents notamment dans les produits de coloration. Ces dermatites de contact professionnelles peuvent apparaître dès l'apprentissage. » Les allergies aux produits présents dans les teintures capillaires et notamment à la

paraphénylènediamine (PPD) sont les plus connues. « Pour les personnes allergiques à la PPD, l'utilisation des colorations végétales peut constituer une alternative », reprend l'experte. Des allergies de contact à certains produits utilisés pour ces colorations, comme le henné, existent, mais sont beaucoup plus rares. En dehors des colorants capillaires, les principaux allergènes rencontrés par les professionnels de la coiffure sont les persulfates contenus dans les produits de décoloration, les parfums et les biocides présents dans certains shampoings et produits de nettoyage.

Lire également : « Dermatites de contact professionnelles des coiffeurs », Références en santé au travail n°169, INRS. À consulter sur www.inrs.fr

Que s'est-il passé après ce diagnostic ?

M. R. J'ai été mise en arrêt immédiatement. Quand le diagnostic est tombé, le médecin m'a dit : « Vous ne pourrez plus travailler avec ces produits. » C'était brutal. En pleine crise sanitaire, j'ai dû engager une procédure de reconnaissance de maladie professionnelle. Tout a été extrêmement vite car mon dossier remplissait tous les critères. Deux mois plus tard, la reconnaissance de maladie professionnelle a été un soulagement, une réponse après un an de souffrance et de doutes. Dans le même temps, ma patronne m'avait parlé d'un salon de coiffure végétale qu'elle connaissait, dans le Vieux-Lyon. J'ai pris quelques

DES ERREURS ET DES BONNES PRATIQUES

« Tu feras les shampoings. » Il n'est pas rare de voir, chez le coiffeur, l'apprenti préposé aux shampoings... En matière d'organisation du travail, il est mieux d'éviter qu'un coiffeur ne passe pas plusieurs heures par jour les mains dans l'eau. « Pour prévenir l'irritation cutanée, il est important de limiter ce temps de travail en milieu humide, rappelle Annabelle Guilleux, experte d'assistance-conseil à l'INRS. Par ailleurs, certaines bonnes pratiques de travail doivent être rappelées, notamment en ce qui

concerne le port de gants : se laver les mains à l'eau tiède et au savon doux, et les sécher soigneusement avant et après chaque utilisation, porter les gants sur des périodes aussi courtes que possible, ne pas porter de bagues, garder les ongles courts, ne pas réutiliser ni retourner de gants à usage unique, appliquer une crème émolliente sur ses mains pour protéger sa peau et préserver la barrière lipidique à chaque pause et après le travail. »



© Guillaume J. Plisson pour l'INRS/2025

mois pour réfléchir et, après le deuxième confinement, j'ai frappé à leur porte. J'ai été embauchée fin 2020, et aujourd'hui, avec deux associées, nous avons racheté le salon¹, dans lequel nous travaillons sans produits de synthèse. Véritablement, c'est un autre métier! D'ailleurs, il y a un virage psychologique à prendre. On l'explique bien à nos apprentis. Cela nécessite d'être transparent, de savoir dire aux clientes si ce qu'elles nous demandent est réalisable ou pas. On ne peut pas éclaircir le cheveu, par exemple, mais on va jouer sur les reflets. De nombreuses clientes sont aussi sensibles à ces questions de santé, car la PPD peut

également être à l'origine d'eczéma du cuir chevelu.

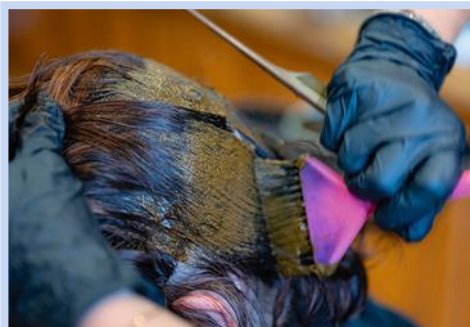
Que pensez-vous de la place accordée aux risques professionnels dans les formations à la coiffure?

M. R. Franchement, on n'est pas préparé à ça. Dans ma formation initiale, on ne m'a jamais parlé des risques liés aux produits chimiques ni des alternatives possibles. Et de ce que je perçois, ça n'a pas beaucoup changé. Les programmes sont anciens et insuffisamment mis à jour. Les écoles travaillent en partenariat avec de grands groupes qui mettent en avant les

produits de coloration de synthèse. Par conséquent, rien n'est remis en question. Aujourd'hui, une personne qui déclare une allergie pendant ses études devra quand même passer ses examens avec des produits de synthèse. C'est décourageant et peut donner le sentiment qu'il n'y a pas de plan B. Par mon témoignage, j'ai envie de montrer que d'autres voies existent. Que l'on peut coiffer autrement. Et dans ma pratique, j'ai aujourd'hui le sentiment de prendre soin de moi autant que des clientes. ■ **Propos recueillis par G. B.**

1. Mathilde Ressot est aujourd'hui cogérante du salon Marcapar du Vieux-Lyon.

📷 Les produits chimiques contenus dans les produits de coloration classiques sont extrêmement allergisants et les professionnels semblent peu armés pour s'en prémunir.



© Guillaume J. Plisson pour l'INRS/2025

DES ALTERNATIVES COMPLEXES À TROUVER

La suppression des irritants et allergènes utilisés dans les salons de coiffure est complexe. La raison principale est l'absence d'alternatives donnant le même résultat, en particulier pour les colorants capillaires. Il va donc falloir agir en priorité sur les méthodes, l'organisation du travail et la protection collective: préparation des produits de coloration dans un local dédié avec aspiration à la source, mise en place d'une ventilation générale des locaux. L'utilisation de gants adaptés pour la préparation et l'application des produits de coloration, la décoloration et la permanente est également recommandée.

Prothésistes ongulaires : pourquoi la formation est essentielle

Depuis 2014, Mélissa Decke transmet son savoir-faire en prothésie onguilaire dans son salon et centre de formation Méli'sNails à Lisieux, dans le Calvados. En parallèle de prestations dédiées à la beauté des mains, des pieds et des cils, elle forme les futurs professionnels, défendant une approche exigeante du métier qui allie passion, rigueur et prévention.

« **POUR VOTRE LONGÉVITÉ**, il est important que vous portiez une attention particulière à votre position de travail. Vous avez des chaises à hauteur variable dans la salle, utilisez-les ! Je ne veux voir personne faire la tortue. » Si le ton est détendu, les consignes sont précises. Porté par l'essor du nail art, le métier de prothésiste onguilaire séduit de plus en plus. À Lisieux, dans le département du Calvados, Mélissa Decke veut mettre en avant une pratique rigoureuse, attentive à la santé et aux conditions de travail. En 2014, en parallèle de son activité de salon, elle a créé un centre de formation en prothésie onguilaire. Méli'sNails, c'est le nom du salon, et, depuis, accueilli 420 stagiaires, 15% pour une formation de base et la majorité pour du perfectionnement, notamment, en nail art. L'activité repose principalement sur la pose de vernis semi-permanent et de prothèses ongulaires avec des techniques à base de gel ou de caoutchouc (« *rubber base* »). Une autre méthode, utilisant la résine, existe, mais elle est moins répandue en raison des fortes

odeurs qu'elle génère dans le local. Mélissa Decke a fait le choix de ne pas y recourir. Dans les formations, elle aborde la question des troubles musculosquelettiques, du choix de matériel, pour réduire les contraintes physiques, mais aussi celle de l'utilisation des produits chimiques. « *Quand vous débutez, le budget est limité. Attention, toutefois, à ne pas chercher à faire des économies sur des équipements aussi essentiels qu'une ponceuse ergonomique ou une aspiration de table efficace* », indique-t-elle.

Une profession peu encadrée

C'est en 2010 que Mélissa Decke s'est lancée dans le métier, avec un statut d'autoentrepreneuse. Pendant quatre ans, elle exerce au domicile de clientes, entre Orbec et Lisieux. Une activité itinérante avec beaucoup de contraintes : manque d'espace, de matériel ergonomique ou d'aération, nombreux déplacements, transport d'une mallette de 27 kg... « *C'est fatigant pour une rentabilité limitée. Je n'encourage pas mes sta-*

Aménager le poste pour garantir une bonne position des bras et des mains de la cliente et de la professionnelle est indispensable, autant que l'utilisation de tables équipées d'un dispositif d'aspiration des vapeurs et poussières émises.

giaires à suivre cette voie. Investir dans un local peut faire peur, mais cela permet de travailler dans de meilleures conditions », assure la professionnelle. Après quelques années, elle installe chez elle un poste dédié à la prothésie onguilaire et à la pose de cils, puis trouve de nouveaux locaux. Peu avant son installation au centre de Lisieux, elle croise la route de la Carsat Normandie. « *Nous intervenons dans le cadre d'une campagne interrégionale menée*



© Hervé Boutelet pour l'INRS/2026

FAIBLES EXPOSITIONS, MAIS DISPOSITIFS DE CAPTAGE INSUFFISANTS

La campagne interrégionale sur la prothésie onguilaire, menée par les Carsat Centre-Val de Loire et Normandie entre 2019 et 2022, a permis un recensement des produits les plus rencontrés dans une vingtaine de salons : gels, vernis semi-permanents, solvants de nettoyage, la plupart conditionnés en petits volumes. On retiendra notamment la présence de toluène et d'hydroquinone dans la composition de certains produits cosmétiques, ainsi que de perturbateurs endocriniens. Les concentrations atmosphériques

ont révélé une polyexposition des salariés à des niveaux faibles et toujours inférieurs aux valeurs de référence à différents solvants, substances réactives et aux poussières, notamment des poussières de polyméthacrylates. Par ailleurs, les dispositifs de captage présents ne sont pas conformes aux recommandations de l'Assurance maladie-risques professionnels. Les principaux manques ont été identifiés au niveau de la ventilation générale et de l'absence de rejet à l'extérieur des polluants.



© Hervé Boutet pour l'INRS/2026

par les Carsat Centre-Val de Loire et Normandie qui s'est déroulée entre 2019 et 2022. À cette occasion, 24 visites d'établissements ont été réalisées », explique Sonia Frémont, contrôleuse de sécurité à la Carsat Normandie. Ces interventions donnent lieu à un état des lieux complet des salons, en partenariat avec les services de prévention et de santé au travail. Les préventeurs passent en revue les produits utilisés, les techniques mises en œuvre, les équipements disponibles. La Carsat procède ensuite à des prélèvements atmosphériques et à des mesures aérodynamiques au niveau des tables aspirantes. Bilan : elle observe une polyexposition des salariés à différents solvants, substances réactives et poussières.

« Être conseillée a permis de faire évoluer mes formations. Il existe

La formation permet d'acquérir des connaissances sur les risques liés à la pratique de l'activité, en particulier ceux induits par les produits utilisés.

un manque d'encadrement de la profession : aucun nombre d'heures de formation n'est obligatoire pour devenir prothésiste ongulaire. Pourtant, un socle minimal de connaissances est indispensable pour être autonome et travailler correctement. Beaucoup de professionnelles sont dans la même situation que moi à mes débuts : elles démarrent seules », souligne Mélissa Decke. Les formations qu'elle propose ont une durée minimale de deux semaines au salon, parfois trois pour l'approfondissement de certaines techniques.

« J'alerte sur la tentation de vouloir aller trop vite, de prendre un maximum de clientes par jour. Le risque chimique est méconnu. Je parle des allergies professionnelles, qui peuvent conduire, dans certains cas, à ne plus pouvoir exercer », poursuit-elle. « Je n'étais pas à l'aise avec les formations en ligne. Il y a un savoir-faire pratique à acquérir, notamment sur la santé de l'ongle pour ne pas créer de dommages irréversibles à la cliente, témoigne Émilie¹, l'une des stagiaires. Et puis il y a tout le volet lié au matériel, aux produits utilisés. La formation de Mélissa est certifiée Qualiopi². C'est rassurant. »

Attention chimie

« La fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire pour les cosmétiques. Il est donc important de bien étudier l'étiquette, sur laquelle doit figurer la liste des ingrédients, pour faire la chasse à certaines substances, comme l'hydroquinone ou les (méth)acrylates. Pour un non-chimiste, le travail n'est pas simple. Il ne faut pas hésiter également à interroger ses fournisseurs », souligne Sonia Frémont. Dans le cadre de la formation,

Mélissa Decke insiste sur l'aération des locaux et la ventilation générale, ainsi que sur l'utilisation d'une table aspirante à air recyclé, peu bruyante et équipée d'un filtre à charbon actif pour capter les composés organiques volatils (COV) et les poussières émises lors du ponçage des ongles.

« Un captage efficace permet à la fois de préserver votre santé et d'allonger la durée de vie du matériel », souligne-t-elle. « La vitesse de captage au point d'émission des poussières – là où la main est posée – doit être supérieure à 1 m/s. On pourrait compléter l'équipement avec une boîte plexiglass comprenant une ouverture de chaque côté », précise Sonia Frémont, qui regrette que, comme dans la totalité des établissements visités lors de la campagne, l'équipement ne soit pas pourvu d'un rejet à l'extérieur de l'air filtré. « Beaucoup de salons sont en ville ou dans des allées de centres commerciaux, ce qui complique la donne », constate la préventrice.

« J'ai choisi d'ouvrir mon salon, explique Maurane Blanchet, une autre stagiaire, je retiendrai de cette formation les conseils sur les équipements, l'entretien, l'hygiène. J'ai notamment pris conscience de la question des poussières. » Beaucoup de professionnels en exercice déclarent avoir déjà rencontré des problèmes de santé (cutanés, respiratoires, ORL, maux de tête...). Pour la formatrice, l'objectif est clair : former et informer pour mieux préparer l'avenir. ■ G. B.

1. La personne n'a pas souhaité donner son nom.
2. La certification Qualiopi garantit la qualité des formations visant un développement des compétences. Elle est délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité.

VERS UNE STRUCTURATION DE LA PROFESSION ?

À ce jour, il n'existe pas de formation obligatoire en esthétisme ou stylisme ongulaire dès lors que la prestation n'implique pas d'intervention sur le corps humain. En revanche, les prestations de modelage et de manucure réalisées directement sur la main ou l'ongle sont, elles, réservées aux professionnels titulaires d'une qualification en esthétique. « Néanmoins, le gouvernement reste attentif à la prévention des risques [...] professionnels de ce secteur [...]. Ainsi, même s'il n'existe pas d'obligation

de qualification, [il] encourage les professionnels du secteur à suivre une formation spécifique à la prothèse ongulaire, notamment en se référant au répertoire national des certifications professionnelles », avance le ministre chargé du Commerce dans sa réponse à un député sur le sujet publiée dans le Journal officiel du 6 février dernier. Dans toute recherche de formation, il est bon de se rapprocher des fédérations professionnelles du secteur, la Cnaib-Spa ou la CNEP.

Bacs à shampoing et table de soins ergonomiques, hotte aspirante pour la préparation des teintures... Pour l'Espace Corinne Rimbault coiffure-esthétique-visagiste, prendre soin des collaborateurs passe par des choix concrets. Dans ce salon versaillais, les innovations, testées et validées par l'équipe, transforment le quotidien des professionnels.

Durer, c'est d'abord prendre soin du travail

« **CORINNE**, Espace Corinne Rimbault, bonjour... Vendredi, 15 heures ? C'est noté, à vendredi. » À 9 heures, alors que les portes du salon sont tout juste ouvertes, les premiers appels résonnent. Il ne faudra pas très longtemps pour que l'endroit s'anime, les voix se croisent, les sèche-cheveux se mettent en action. À Versailles, dans les Yvelines, l'Espace Corinne Rimbault coiffure-esthétique-visagiste est une petite institution installée depuis 37 ans au cœur de la ville. Depuis près de deux ans, Claire Subreville et Alexandra Gravano, deux figures incontournables du salon, en assurent la cogestion.

À la tête d'une équipe de neuf salariées, elles font vivre au quotidien ce lieu qui a conservé le nom de sa fondatrice. Corinne Rimbault, quant à elle, continue de choyer quelques clientes fidèles et d'accompagner le développement de l'entreprise. Car du changement, il y en a eu. Beaucoup. Un moment, en particulier, l'a profondément marquée : « Je revois le jour où nous avons installé les bacs à shampoing ergonomiques à réglage électrique. Dans ce métier, on ne se plaint jamais vraiment. Mais ce jour-là, toute l'équipe est venue pour dire merci, merci, encore merci... » Son émotion est palpable.

« Le dispositif est réglable en hauteur. C'est pratique car parmi les coiffeuses, il y a des grandes... et des petites, comme moi ! », sourit Morine Grespinet. Elle montre l'arrière du bac à shampoing, pensé pour dégager l'espace : « Il est creux, ce qui me permet d'être alignée pour faire le shampoing.

Au sol, on a l'espace nécessaire pour les pieds », précise la coiffeuse. Un peu plus tard, elle prépare une couleur dans une petite pièce désormais dédiée. C'est en 2020, en pleine crise sanitaire, que la transformation des lieux a été menée.

« Avant, ça se faisait dans un coin du salon. Aujourd'hui, nous disposons d'un laboratoire et le travail se fait sous hotte », explique Claire Subreville. Les gestes sont précis.

📺 La table de massage à hauteur variable et réglage électrique à l'aide d'une télécommande est un équipement peu répandu dans la profession et contribue à l'attractivité du poste pour une candidate à l'embauche.



Pour la préparation comme pour l'application des produits, les coiffeuses enfilent systématiquement des gants professionnels épais et résistants, renouvelés chaque mois. « Les clientes y sont sensibles. Elles voient qu'on travaille en sécurité, pour elles comme pour nous », poursuit la cogérante.

Modernisation, ergonomie et qualité de travail

« Corinne Rimbault m'avait contactée en 2019 pour un financement concernant une hotte aspirante et une table à hauteur variable pour les massages, le salon étant doté d'un espace esthétique à l'étage », se souvient Agnès Le Roy-Galland, contrôleuse de sécurité à la Cramif. À l'époque, l'entreprise peut bénéficier d'un contrat TPE. Il lui permet d'investir dans des équipements destinés à réduire les nuisances liées aux poussières et aux aérosols générés lors de la préparation des teintures et autres produits de coiffure, mais aussi dans les bacs à shampoing et la nouvelle table de massage, afin de limiter les contraintes posturales auxquelles peuvent être exposées les salariées. Pour le laboratoire, la contrôleuse insiste sur un point essentiel : l'extraction d'air doit s'effectuer vers l'extérieur, ce que les locaux permettent.

La réorganisation a aussi un objectif clair : proposer un espace de bien-être, pour les clients comme pour les professionnelles. Au rez-de-chaussée, on remarque les fauteuils tous réglables en hauteur, des postes de travail clairement définis, l'éclairage led qui crée

une atmosphère harmonieuse et fonctionnelle. À l'étage, les changements sont aussi significatifs : « Au moment de la crise sanitaire, nous avons déplacé la salle de soins, qui n'avait pas de fenêtre. À la place, nous avons créé une cabine privée. C'est un espace de confidentialité pour les clientes qui souhaitent un rendez-vous pour une étude visagiste ou des soins capillaires », explique Corinne Raimbault. La nouvelle salle de soins a été réinstallée près de deux fenêtres. Pour les soins du visage ou les modelages, l'ambiance peut être modulée à volonté : on tire les rideaux, on allume quelques bougies... L'atmosphère change instantanément.

« La table de massage à hauteur variable et réglage électrique permet de travailler sans se faire mal, souligne Olga Bay, l'esthéticienne. On ne voit malheureusement pas ça partout. Pour moi, c'est devenu un critère pour accepter un poste. » Parfois, des ajustements sont utiles. Récemment, le bac utilisé pour les soins des pieds a été remplacé pour améliorer le confort des clientes. L'établissement en a profité pour opter pour un modèle plus facile à nettoyer. Même logique du côté des produits. « De plus en plus de clientes veulent savoir ce que l'on applique sur leur peau, et c'est normal », poursuit l'esthéticienne.

Nous privilégions les produits naturels, peu volatils et échangeons très régulièrement sur les évolutions de la réglementation. Nous sommes également partenaires de Capillum, une communauté de coiffeurs engagés dans la récupération et le recyclage des cheveux », souligne Corinne Raimbault.



© Gael Kerbaol/INRS/2025

Faire des essais et investir

Toujours en quête d'améliorations, le salon sollicite ses fournisseurs. Il travaille avec la Biothétique Paris, une maison de cosmétiques haut de gamme engagée en faveur de l'environnement et de la préservation de la nature. « Des valeurs que nous partageons.

Chaque année, les cogérantes se rendent au Mondial de la coiffure pour repérer des innovations. « C'est un moment important pour se donner des idées, que ce soit pour un simple peigne, un sèche-cheveux, un fauteuil », explique Alexandra Gravano. Depuis un an, des sèche-cheveux toujours plus légers, maniables et modulables

Les bacs à shampoing à hauteur variable apportent un réel confort de travail aux coiffeuses qui les règlent à leur convenance et travaillent sans courber le dos.

Sophie Marion, assistante manager, renchérit : « Le choix du matériel est crucial, car nous le vivons au quotidien. Quand nous testons de nouveaux outils, nous discutons ensemble pour décider de ce qui convient le mieux, tant pour la qualité du travail que pour le confort d'usage. » Et la plupart du temps, l'équipe s'accorde. ■ G. B.

EFFICACITÉ DES INSTALLATIONS

Après la création du laboratoire, où est stockée une partie des produits et qui sert à la préparation des teintures, le Centre de mesures physiques de la Cramif est venu vérifier l'efficacité la hotte aspirante avec rejet vers l'extérieur. La moyenne des mesures d'air au niveau de la zone de préparation des produits de coloration était supérieure ou égale à 0,5 m/s, sans aucune mesure inférieure à 0,4 m/s dans le plan d'ouverture. Des résultats totalement conformes aux attentes.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Depuis le 1^{er} septembre 2025, l'oxyde de diphenyl triméthylbenzoyl phosphine (TPO), utilisé en onglerie, est interdit dans les produits cosmétiques, en raison de son classement comme substance CMR de catégorie 1B (toxique pour la reproduction). Le retrait immédiat des stocks a été obligatoire. Pour veiller au respect de la nouvelle réglementation, le salon s'est rapproché de son fournisseur, qui travaille sur l'évolution des produits dès que des alertes sont émises sur les effets nocifs d'ingrédients.

Intervenant en prévention des risques professionnels pour Horizon santé travail, Bruno Mennecier a conduit il y a quelques années chez un coiffeur d'Île-de-France l'étude d'un poste sur lequel étaient utilisés des produits de lissage brésilien et de coloration/décoloration. Entretien.

« La protection collective reste souvent inexistante »

Comment avez-vous été amené à vous pencher sur les risques professionnels liés au lissage brésilien ?

B. M. Ce travail est parti d'une alerte du médecin du travail concernant une salariée d'un salon de coiffure souffrant de crises d'asthme. Après étude approfondie, il a été montré que la pathologie était liée à une exposition professionnelle antérieure et notamment à un produit destiné au lissage brésilien. Ce produit contenait des concentrations en formaldéhyde supérieures à la limite réglementaire et faisait l'objet, en France, d'une mesure de retrait du marché. À la demande du médecin, pour mieux comprendre l'activité et identifier d'éventuelles expositions à des agents chimiques dangereux susceptibles de provoquer des effets cliniques au niveau des voies respiratoires et de la peau, j'ai mené une étude de poste dans le salon, en compagnie de l'employeur et de la salariée. Parmi les produits cosmétiques recensés, deux en particulier ont retenu mon attention pour une analyse approfondie : les produits de lissage brésilien à base de kératine et les produits de permanente contenant notamment de l'ammoniaque et du peroxyde d'hydrogène.

Qu'est-il ressorti de cette investigation ?

B. M. L'étude a mis en évidence des pratiques à risques : protection collective inexistante ; règles d'hygiène insuffisamment appliquées ; réutilisation de gants à usage unique... Elle reste très actuelle. Dans les TPE notamment, nous constatons toujours une certaine méconnaissance des risques chimiques liés à l'utilisation des produits capillaires. Beaucoup de salons s'interrogent sur les évolutions réglementaires et engagent des réflexions sur la substitution avec les fabricants. Néanmoins, de nombreuses commandes sont passées sur internet et les expositions non conscientes à des substances CMR, irritantes, allergisantes, etc. sont très fréquentes. La hiérarchie des mesures de prévention, après la substitution des produits les plus dangereux, doit donner la priorité à la protection collective : captage à la source et aspiration des polluants dans les zones techniques de préparation et d'application, ventilation générale efficace ou aération adaptée pour limiter l'inhalation de vapeurs. C'est rarement mis en œuvre, alors que des solutions techniques existent. Dans le cas du lissage

brésilien, l'utilisation des produits à haute température génère des fumées pour lesquelles on dispose de peu de données toxicologiques. La composition des produits pour les permanentes expose également les professionnels à des substances chimiques pouvant provoquer des pathologies cutanées ou respiratoires. Autre constat : l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI), notamment les gants, est à revoir. Chez ce coiffeur, nous avons préconisé l'utilisation de gants jetables en nitrile qui offraient le meilleur compromis entre sécurité et dextérité. Sur la question des EPI, nous avons été entendus. Enfin, nous avons rappelé des éléments liés à l'organisation du travail, l'hygiène (en particulier l'hygiène des mains), la formation et l'information des salariés. Il y a donc encore beaucoup à faire, face à des risques chimiques souvent banalisés parce qu'ils font partie du quotidien. L'accompagnement par des préventeurs, et notamment par le service de santé au travail, peut permettre de prendre du recul, d'objectiver les expositions pour construire des actions de prévention concrètes. ■ **Propos recueillis par G. B.**



DANS L'ACTU

Après une première alerte lancée en 2024, l'Anses confirme que l'acide glyoxylique, présent notamment dans les produits utilisés pour le lissage brésilien, peut provoquer des insuffisances rénales aiguës. Plusieurs cas d'insuffisance rénale aiguë en lien avec l'utilisation d'un produit lissant ont déjà été déclarés au dispositif national de cosmétovigilance. Pour l'Anses, il est nécessaire de statuer sur une restriction, voire une interdiction de l'utilisation de cette substance dans les produits de soins capillaires. Elle recommande d'éviter l'utilisation de produits lissants capillaires contenant de l'acide glyoxylique et enjoint les distributeurs à réexaminer la sécurité des produits de soins capillaires contenant cette substance.

La fiche d'entreprise, levier d'amélioration des conditions de travail

À Cherbourg, la nouvelle propriétaire de la boutique de la franchise L'Onglerie, concernée par les conditions de travail de ses salariés, se lance dans une démarche de prévention avec l'appui du Service interprofessionnel de santé au travail Ouest Normandie. En réalisant la fiche d'entreprise, il a recensé les bonnes pratiques en place et ouvert la voie à des améliorations futures, notamment en matière de prévention des risques chimiques.

EN OCTOBRE 2024, Morinne Leterrier rachète dans le centre de Cherbourg une boutique de la franchise L'Onglerie, dédiée comme son nom l'indique à l'esthétique ongulaire. Depuis, accompagnée de ses deux salariées, elle prodigue à sa clientèle des soins personnalisés. Manucures, pédicures, poses de vernis semi-permanents et d'extensions d'ongles ou encore réalisation de nail art sont au menu. « Dans ma précédente vie professionnelle,

Un luminaire en forme d'arche et des supports pour surélever les mains des clientes, associés à des chaises réglables en hauteur, apportent un confort de travail, que les salariées apprécient.



© Gael Kerbaol/INRS/2026

j'étais auxiliaire de vie à domicile. À la suite d'un accident du travail m'ayant abîmé le poignet, je cherchais à me reconvertir lorsque j'ai eu vent de la mise en vente de ce magasin, raconte la dirigeante. Comme je me faisais les ongles chez moi et que j'appréciais cela, je me suis formée et j'ai sauté sur l'occasion. »

La loi prescrivant à toute entreprise d'au moins un salarié l'adhésion à un service de prévention et de santé au travail (SPST), Morinne Leterrier se rapproche du Service interprofessionnel de santé au travail (Sist) Ouest Normandie. Quelques mois plus tard, en juillet 2025, elle reçoit la visite de Céline Mélé, assistante santé travail au sein du Sist. « Cette première rencontre avait pour objectif d'établir la fiche d'entreprise, document qui recense les risques professionnels et les moyens de prévention mis en œuvre ou préconisés, relate l'intéressée. Dans ce secteur d'activité, l'accent est mis notamment sur les risques chimiques. Pour les

évaluer, nous nous servons, quand elles existent, des fiches de données de sécurité (FDS) des produits utilisés. »

Aspiration, postures, éclairage...

« L'analyse de ces documents a mis en évidence la présence de substances classées cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) dans certains des mélanges utilisés pour habiller les ongles, indique Mili Leprunier, conseillère en prévention, spécialisée en risques chimiques. Un point positif résidait dans l'absence d'oxyde de diphényl triméthylbenzoyl phosphine (TPO), un CMR interdit depuis le 1^{er} septembre 2025 dans les cosmétiques. » En effet, la maison-mère de L'Onglerie avait anticipé cette échéance en substituant les références contenant du TPO. « Nous avons dû ajuster nos pratiques, comme allonger le temps de catalyse, étape de solidification des gels et vernis, pour obtenir la même qualité qu'avec les anciens

LA FICHE D'ENTREPRISE

Établie par le médecin du travail ou, par délégation, par un intervenant en prévention des risques professionnels, la fiche d'entreprise répertorie des renseignements d'ordre général sur l'entreprise, les facteurs de risques professionnels ainsi que le nombre de salariés qui y sont exposés. Elle consigne des informations sur les éventuels accidents du travail et maladies professionnelles survenus dans l'établissement, les mesures de prévention collectives et individuelles mises

en place, ainsi que des préconisations pour améliorer les conditions de travail. Ce document permet d'instaurer un dialogue avec entre l'entreprise et le service de santé au travail, d'améliorer le suivi médical, de synthétiser les risques professionnels et les actions de prévention. Ce dernier point, en préparant l'évaluation des risques professionnels, peut apporter une aide intéressante à l'entreprise ou à l'employeur pour la réalisation du document unique.

produits, explique Sarah Bissière, prothésiste ongulaire. Mais cela en vaut la peine si nous sommes moins exposées. »

« Je n'ai jamais utilisé de résines, qui sont déconseillées, puisqu'il existe des solutions équivalentes et plus sûres, affirme Morinne Leterrier. Et si l'on me dit demain "Voici des produits tout aussi efficaces sans CMR", je signe tout de suite! » La sensibilité de la gérante aux questions de sécurité au travail est non seulement due à son expérience professionnelle passée, mais aussi, selon ses dires, à la frayeur qu'elle a ressentie lorsque son mari couvreur est passé à deux doigts d'une chute potentiellement mortelle. Elle a donc été rassurée, au moment du rachat de la boutique, par la présence de tables de travail équipées de dispositifs d'aspiration qui captent les poussières générées lors des opérations de ponçage des ongles. « Les particules sont récupérées dans un sac que l'on vide en fin de journée. Quant aux filtres, nous les passons quotidiennement à l'aspirateur pour qu'ils ne s'encrassent pas et nous les changeons régulièrement », explique Morinne Leterrier.

Au-delà des risques chimiques, ceux engendrés par les postures contraignantes sont aussi pris en compte dans l'organisation de l'entreprise. Ainsi, des chaises réglables en hauteur associées à des supports pour surélever les mains des clients permettent à toutes les morphologies d'œuvrer sans courber le dos. « Comme je suis petite, je n'ai pas besoin du réhausse-mains, témoigne Éloïse Simon, prothésiste ongulaire. Il me suffit de bien régler mon fauteuil et je travaille à la bonne hauteur, ni pliée en deux, ni les bras trop hauts. » « Moi, c'est l'inverse. Je

suis plus grande et si je baisse ma chaise, je ne peux pas bien positionner mes jambes et j'ai du mal à actionner la pédale de la fraiseuse..., renchérit Sarah Bissière. Pouvoir remonter les mains des clients me permet d'adopter une posture confortable. »

Ne rien négliger

L'écoute des salariés est importante. Éloïse Simon a signalé à sa patronne l'existence d'une lampe en forme d'arche qu'elle a découverte lors de sa formation. « Notre travail est très minutieux, notam-

qui remplacerait avantageusement le modèle actuel.

« J'attends d'avoir les fonds », tempore la dirigeante. « Vous pourriez vous rapprocher de la Carsat pour étudier avec elle votre éligibilité aux aides financières liées à cet aménagement, intervient Céline Mélé. Mais avant cela, il faut que vous formalisiez votre document unique comme nous en avons parlé. »

« Pour ce faire, vous pouvez utiliser l'outil en ligne Oira "Soin et prothésie ongulaire"¹. Cela vous prendra d'autant moins de temps que la fiche d'entreprise que nous avons

Les tables de travail sont équipées de dispositifs d'aspiration qui captent les poussières générées lors des opérations de ponçage des ongles.



© Gael Kerbaol/INRS/2026

ment lorsqu'il s'agit de tracer les designs tout en finesse de nos propositions de nail art, confie la jeune femme. Contrairement aux spots orientables que nous utilisons auparavant, les nouvelles lampes, arrivées il y a deux mois, éclairent uniformément. Finies les ombres qui obligeaient à se tordre le cou! » Autre piste d'amélioration, l'acquisition de fraiseuses légères

réalisée regroupe les informations sur les risques présents dans votre activité », complète Mili Leprunier. « Je n'étais pas au courant de ces subventions. Cela montre combien il est précieux d'être accompagnée en prévention », considère Morinne Leterrier. ■ D. L.

¹. Outil en ligne développé par l'INRS afin d'aider les petites entreprises à faire leur évaluation des risques. En libre accès sur www.inrs.fr.

LA PÉDICURE, CE N'EST PAS UNE SINÉCURE

Dans le petit espace dédié aux soins pour les pieds de L'Onglerie de Cherbourg, le fauteuil sur lequel s'installent les clientes¹ est très apprécié pour son confort et sa fonction massage. En revanche, pour les équipes, il présente un défaut. Trop bas, il oblige les salariées à adopter et à maintenir l'inconfortable position du dos rond pour mener à bien leurs tâches. « Impossible de surélever ce matériel sans des travaux conséquents car il est pourvu d'un petit pédiluve et est donc relié aux canalisations

d'apport et d'évacuation d'eau, déplore Morinne Leterrier, à la tête de l'établissement. Notre maison-mère, à laquelle je suis liée par un contrat de franchise qui m'impose de me fournir dans son catalogue, propose depuis peu un autre modèle. Mais il n'est pas vraiment plus haut et est dépourvu de la fonction spa... Je reste en veille d'une solution pour améliorer les choses à ce poste qui représente un point noir dans nos conditions de travail. »

¹. Il s'agit pratiquement exclusivement de femmes.

Des coiffeurs trop peu conscients des risques chimiques

Le risque chimique est bien présent dans de nombreux petits salons de coiffure. Pour le Dr Nana Dotsenko, qui a collaboré à une étude de l'INRS sur l'exposition des coiffeurs au résorcinol et autres perturbateurs endocriniens, la méconnaissance du problème est un véritable souci.

Dans quel cadre avez-vous commencé à vous intéresser à l'exposition professionnelle des coiffeurs au résorcinol ?

Dr Nana Dotsenko. Parmi les 180 000 actifs que compte le secteur de la coiffure, une très large majorité sont des femmes. Les perturbateurs endocriniens – des substances altérant le fonctionnement du système endocrinien –, parmi lesquels le résorcinol, sont présents dans de nombreux produits de coloration. Depuis 2022, l'INRS mène, en lien avec des services de prévention et de santé au travail (SPST), une étude nationale visant à documenter l'exposition à ces substances chez les coiffeuses ainsi qu'à évaluer leurs effets sur la fonction thyroïdienne. J'ai accompagné le recrutement de salons pour la participation à l'étude dans les services de Châlons-en-Champagne en 2024 et Ardennes Santé travail en 2025. Dans le premier cas, nous intervenions par contact direct en nous rendant avec une toxicologue dans le salon. Dans le second, chaque médecin recrutait dans son secteur en passant par la réalisation de fiches d'entreprise¹, dans lesquelles était présentée l'étude. Les coiffeuses éligibles devaient avoir entre 18 et 45 ans, au moins un an d'ancienneté et aucun critère d'exclusion : grossesse, pathologie thyroïdienne ou autre pathologie importante. Nous avons recruté huit coiffeuses à Châlons-en-Champagne et six dans les Ardennes, ce qui est peu si l'on considère que l'on avait une centaine de professionnelles éligibles.

Quels freins les professionnelles peuvent-elles avoir à participer à ce type d'étude en santé au travail ?

Dr N. D. Plusieurs facteurs entrent en jeu : la méconnaissance du sujet, un manque d'intérêt qui peut s'expliquer par une insuffisance d'information sur les risques chimiques, les contraintes organisationnelles (manque de temps) et la complexité du protocole, qui impliquait une visite médicale et des prélèvements urinaires et sanguins. Les professionnelles devaient être suivies sur une

« Les perturbateurs endocriniens sont présents dans de nombreux produits de coloration. »

semaine et l'INRS faisait un inventaire exhaustif des produits chimiques présents. Certains gérants de salon pouvaient craindre que cela effraie les clients et les salariés. À l'inverse, nous avons observé que l'engagement d'un gérant ou de plusieurs coiffeuses d'un même salon pouvait créer une dynamique collective incitant à la participation.

En dépit de ces difficultés de recrutement, vous avez fait des observations préoccupantes...

Dr N. D. Les inventaires ont mis en évidence l'utilisation de très nom-

breux produits chimiques, en moyenne près de 350 par salon, dont un nombre important de produits CMR², de sensibilisants cutanés, de perturbateurs endocriniens tels que le résorcinol, et de substances interdites. Par ailleurs, les conditions de stockage étaient souvent inadaptées, les locaux peu ventilés. Des contenants étaient laissés ouverts après utilisation et les gants à usage unique réutilisés.

Quels messages vous semblent importants d'être portés aux entreprises du secteur ?

Dr N. D. Les SPST ont un rôle à jouer dans l'élaboration d'une démarche de sensibilisation structurée à destination des salons de coiffure. Cela peut se matérialiser par des actions de sensibilisation ciblées (ateliers, formations) ou l'accompagnement sur des bonnes pratiques d'utilisation des produits chimiques. Des messages qui peuvent paraître très simples nécessitent d'être rappelés : veiller à refermer systématiquement les contenants, jeter les produits périmés, ne pas conserver de produits chimiques là où l'on mange, remplacer régulièrement les gants, ou encore ne pas retourner des gants déjà utilisés. Il y a un grand besoin de renforcer la culture de prévention dans le secteur, en s'appuyant sur le médecin du travail et son équipe. ■ **Propos recueillis par G. B.**

1. La fiche d'entreprise, établie par le SPST sous la responsabilité du médecin du travail, recense les risques professionnels et les salariés y étant exposés.

2. CMR : cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction.